



Unité pour adolescents



Rue Jean Lanneau 39 - 1420 Braine-l'Alleud - Tél 02/386.09.75

Pédopsychiatres : Dr Betul TEDIK
Dr Amélyne WAUTERS

Unité pour adolescents

L'unité pour adolescents est une des unités d'hospitalisation de l'hôpital psychiatrique le Domaine-ULB-Erasme.

L'unité est reconnue par l'I.N.A.M.I. dans la prise en charge pédopsychiatrique et peut accueillir 12 adolescents, âgés de 13 à 20 ans.



A qui s'adresse-t-elle ?

Ce service s'adresse à tout adolescent souffrant d'un trouble psychiatrique ou psychologique important, ainsi que de difficultés familiales, institutionnelles, scolaires et/ou sociales telles qu'une séparation momentanée du milieu d'origine doit être envisagée.

Le projet thérapeutique

Au cours de son séjour hospitalier, l'adolescent, sa famille et son entourage sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire.

Le travail de collaboration vise à :

- identifier et comprendre la problématique de chacun ;
- élaborer des solutions et des projets de vie ; préparer la sortie et mettre en oeuvre les éventuelles nouvelles structures d'aide.

Le cadre

Notre prise en charge associe un suivi psychothérapeutique individuel et familial à un travail relationnel avec l'adolescent à travers la vie communautaire avec ses pairs et diverses activités ludiques, pédagogiques ou thérapeutiques.

- ◆ Des entretiens individuels hebdomadaires sont proposés au jeune par :
 - un psychologue avec lequel il effectue un travail d'élaboration de type psychothérapeutique
 - son référent qui l'accompagne dans sa réflexion face aux événements de la vie quotidienne.
 - le médecin pédopsychiatre avec lequel l'adolescent évalue l'évolution de son projet hospitalier, de son traitement médicamenteux éventuel et du cadre du séjour.
- ◆ Des entretiens systémiques menés par un deuxième psychologue sont régulièrement organisés et réunissent l'adolescent et sa famille ou tout autre intervenant extérieur. Ces entretiens visent à relancer la dynamique familiale, à élargir le champ de la réflexion et permettre à la famille de retrouver son rôle.
- ◆ Des groupes thérapeutiques tels que la réunion communautaire, le groupe génogramme et le groupe vie quotidienne, rassemblent les jeunes dans une réflexion centrée sur les enjeux relationnels entre eux, avec leur famille ou avec l'institution.
- ◆ Les adolescents sont encadrés jour et nuit par une équipe d'infirmiers/ères chargée tant de l'écoute que de la sécurité. Chaque jeune a un(e) infirmier/ère de référence avec lequel/laquelle il a des entretiens individuels réguliers et qui l'accompagne spécifiquement au cours de l'hospitalisation. Ce référent est aussi le relais auprès de la famille.
- ◆ Des activités sont organisées par l'équipe encadrante et pluridisciplinaire. Elles sont sportives (natation, escalade en salle, sports d'équipe, musculation, relaxation,...), artistiques (atelier de musique, arts graphiques, arts décoratifs...) et visent à l'autonomie du jeune (activités de la vie journalière, atelier cuisine,...). Le projet thérapeutique s'appuyant notamment sur la vie communautaire et sur la relation des adolescents entre eux, il est demandé au jeune de participer aux activités quotidiennes et de prendre part à la vie du groupe. Une réunion de programmation est organisée tous les matins pour élaborer l'emploi du temps de chaque adolescent.
- ◆ L'assistant(e) social(e) accompagne le jeune et sa famille dans toutes démarches extérieures sociales, institutionnelles, judiciaires,... Il/elle est pour l'adolescent le partenaire privilégié au cours du processus de resocialisation, et tout particulièrement lors de la préparation de sa sortie.



♦ Le Chalet, structure intra-hospitalière mais extérieure aux différents services, est un espace convivial de rencontre et de détente que les adolescents peuvent fréquenter en dehors des activités organisées par le service, en fin de journée.

Le Domaine accueille une antenne de l'école intra-hospitalière Robert DUBOIS. Sa fréquentation est obligatoire pour les jeunes en âge d'obligation scolaire et libre pour les plus de 18 ans. Cette école comprend cinq professeurs couvrant les cours de Français, Néerlandais, Anglais, Mathématique, Sciences et Économie.

Assistés d'un matériel informatique, les enseignants prennent en charge, individuellement ou en petits groupes, les adolescents soumis à l'obligation scolaire. Après une période d'observation consacrée à l'évaluation des acquis scolaires, l'enseignant prend contact avec l'école d'origine et établit un projet pédagogique qui vise à :

- redonner confiance au jeune,
- stabiliser ses acquis,
- poursuivre au rythme de l'élève les nouvelles connaissances et
- participer à son orientation scolaire en collaboration avec l'équipe soignante.





Service pour adolescents - Association le Domaine-ULB-Erasme

Règlement interne

L'application de ces règles vise à créer et maintenir une ambiance propice à l'expression de chacun dans le respect de l'autre et de lui-même.

Durant son hospitalisation, il sera demandé à l'adolescent de respecter le règlement interne du service.

Toute transgression est signifiée au jeune par le soignant et peut donner lieu à des décisions immédiates ou à des modifications du cadre de son séjour hospitalier.

Règlement :

1. Horaire type

08h00	: Lever	16h00	: Restitution des GSM et autres
08h00 – 08h30	: Petit déjeuner et traitement	18h30	: Traitement
09h00	: Programmation des activités	18h30 – 19h00	: Repas du soir
10h00 – 12h00	: Activités	20h45	: Reprise des GSM et autres
12h00 - 12h30	: Repas de midi et traitement	21h30	: Collation
14h00 – 16h00	: Activités	22h15	: Traitement
16h00	: Collation	22h30	: Retour en chambre
		23h00	: Extinction des lumières

2. Régime de sortie

Les conditions de sorties du jeune sont évolutives et fixées avec l'équipe Nursing et le pédopsychiatre durant le séjour.

Ces sorties sont acceptées en fonctions d'une évaluation faite par l'équipe avec le jeune et les autorisations parentales.

Durant l'hospitalisation, l'adolescent peut sortir de l'unité et se promener dans l'enceinte du parc du Domaine selon un code couleur établi par l'équipe soignante. Ce code couleur est réévalué régulièrement.

Code orange : sortie limitée

Code jaune : sortie libre

Code rouge : sortie accompagnée

Code noir : sortie interdite

3. Visites et week-end

Le jeune peut recevoir des visites en semaine, sous l'approbation de ses parents. Nous nous réservons le droit de refuser certaines visites.

Visites en semaine : 16h00-18h30

Sortie soirée (1x/semaine) : 16h00-20h00

Des retours en famille à visée thérapeutique sont prévus un week-end sur deux. Afin de privilégier la dynamique familiale, nous attendons que les adolescents passent leurs week-ends avec leur famille exclusivement. Nous insistons sur le fait que les jeunes de l'unité ne se fréquentent pas durant ces moments.

Visites en weekend et jours fériés: 14h00-18h30

Retour à domicile le week-end : de vendredi 16h00 au dimanche avant 11h45

Sortie journée en week-end : entre 08h00 et 20h00

Veillez s'il vous plait ne pas revenir dans le service au moment des repas pris entre 18h30 et 19h00.

4. Chambre

La chambre constitue l'espace individuel de chaque jeune qu'il partage avec son autre occupant, dans le respect de l'intimité de chacun. Cependant, l'équipe soignante doit pouvoir y avoir accès à tout moment, notamment pour assurer l'hygiène de la chambre.

Les chambres sont un espace personnel, et à ce titre, il est interdit d'entrer dans la chambre des autres. Des espaces communs sont à disposition des jeunes.

Il est demandé à chaque jeune d'apporter un cadenas pour son armoire.

Le jeune est tenu de maintenir sa chambre en ordre et de faire son lit. Une vérification quotidienne sera effectuée par l'équipe soignante.

5. Musique

L'usage d'instruments de musique et d'appareils sonores est autorisé dans la limite du respect des heures et de l'espace sonore des autres jeunes et celui du personnel. L'utilisation d'un casque ou écouteur audio est interdite au moment des repas, des activités, entretiens et groupes thérapeutiques.

6. Tabac

Il est interdit de fumer dans l'unité. En cas de non-respect, il y aura confiscation du tabac, briquet, allumettes, etc. (sans récupération de ceux-ci).

Il est strictement interdit de débiter une consommation de tabac ou de cigarette électronique durant l'hospitalisation. Dans le cas échéant, les parents seront informés et l'hospitalisation pourrait être remise en question.

7. Participation aux activités

La présence à la programmation des activités et aux groupes thérapeutiques est obligatoire.

Les patients sont soumis à l'obligation scolaire durant leur séjour. Ils seront pris en charge par les professeurs attachés à l'école intra-hospitalière Robert Dubois.

8. Vêtements :

Une tenue correcte et adaptée est exigée. L'équipe se donne le droit d'interpeler le jeune.

9. Il est également interdit :

- d'avoir des relations intimes dans le service.
- d'introduire et/ou de consommer des boissons alcoolisées, de la drogue, boissons énergisantes ou des produits toxiques durant l'hospitalisation. Des prélèvements de contrôle peuvent être exigés à tout moment.
- de voler les affaires d'autrui.
- de dégrader le matériel mis à votre disposition dans l'hôpital. En cas de dégradation, vous en assurerez les conséquences financières et/ou leur réparation.
- de manifester des comportements auto ou hétéroagressifs, au niveau verbal et physique.
- de photographier et de filmer avec quelque appareil que ce soit (caméra, gsm, appareil photo)

En cas de transgression, l'équipe se réserve le droit de rediscuter de l'opportunité de poursuivre l'hospitalisation du jeune. L'agression d'autrui entraîne la suspension immédiate du séjour.

La responsabilité du service n'est pas engagée lors des vols entre jeunes ni par rapport aux détériorations du matériel apportées par le jeune durant son hospitalisation. Le respect de soi et d'autrui est de rigueur en toutes circonstances.

La Direction de l'Hôpital « Le Domaine » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent ou objet de valeur.

L'équipe soignante de l'unité ADO

Date :

Signature du patient :
(Lu et approuvé)

Signature du représentant légal :
(Lu et approuvé)

Procédure d'admission

Les adolescents et leur entourage en demande d'un séjour hospitalier sont rencontrés à deux reprises préalablement à toute décision d'admission afin d'évaluer la demande face au cadre thérapeutique et structurel proposé par l'unité.

Le jeune est également invité à visiter l'unité et à rencontrer seul deux membres de l'équipe de soins.

L'acceptation de la candidature est conditionnée par :

- ◆ le caractère adolescente de la problématique.
- ◆ l'acceptation de l'hospitalisation par le jeune
- ◆ une nécessité de séparation temporaire du milieu d'origine
- ◆ une problématique individuelle, familiale ou institutionnelle d'ordre psychopathologique
- ◆ la possibilité d'un travail avec le porteur de la demande explicite, avec la famille de l'adolescent ou tout autre intervenant

Pour toute demande d'admission, contactez :

L'unité ados : 02/386.09.75

Les critères d'exclusion sont l'autisme, la débilité et la psychopathie sévère. Les patients souffrant essentiellement de trouble alimentaire ou de trouble de dépendance pourront être adressés aux services spécialisés dans ces domaines au sein de l'hôpital.

Le jour de l'admission, n'oubliez pas :

- la carte d'identité,
- la provision d'hospitalisation mensuelle.

Mail du service : ado@domaine-ulb.be

Renseignements pratiques

Situation :

L'unité pour adolescents est au rez de chaussée du bâtiment « Le HAMEAU » à votre droite en entrant dans le parc. Un parking est à votre disposition.

Navettes :

Un transfert gratuit en minibus est organisé entre le Domaine et la gare de Braine-l'Alleud du lundi au vendredi.

